



Novembre 2016

Brouillards d'octobre et pluvieux novembre font bon décembre.

➤ **Ouverture de la SITTELLE pendant les vacances de Noël**

Le Centre d'accueil extra-scolaire sera ouvert pendant les vacances de Noël, rue des Pahys n°6 à OUFFET de **7h30 à 18h00** :

- du mardi 27 au vendredi 30 décembre
- du mardi 3 au vendredi 6 janvier.

Stage de 9h00 à 16h00.

Garderie assurée de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 18h00.

Fermeture les 26 décembre et 2 janvier.

➤ **RAPPEL - 43^{ème} Rallye du Condroz 2016**

Cette année, le **samedi 5 novembre 2016**, nous accueillons, pour la première fois, une épreuve du Rallye du Condroz pour le plus grand plaisir des amateurs de sport automobile.

Afin que vous puissiez prendre vos dispositions, un folder sera distribué prochainement reprenant toutes les informations nécessaires telles que les horaires de passage et les heures de fermeture des routes empruntées dont vous trouverez ci-dessous un récapitulatif :

	Passage 1	Passage 2
Fermeture des routes	11h00	17h45
Voitures ouvreuses	12h01 - 12h06 - 12h11	18h38 - 18h43 - 18h48
1^{er} concurrent	12h16	18h53
Ouverture des routes (Sauf incidents)	15h15	22h00

Vous trouverez également ci-après le plan du circuit sur lequel sont mentionnées les routes fermées à la circulation pendant les heures de passage, ainsi que l'implantation des 4 buvettes où nous attendons tous nos fans de clubs sportifs et associations diverses.

Le Rallye du Condroz doit bien évidemment rester une grande fête populaire, respect et convivialité seront donc les maîtres mots de la journée.

Que vous suiviez l'épreuve à pied, en voiture, en moto, à cheval ou en quads, faites-le en respect du code de la route, du droit de propriété et des règles élémentaires du savoir-vivre.

Bon Rallye du Condroz à tous !

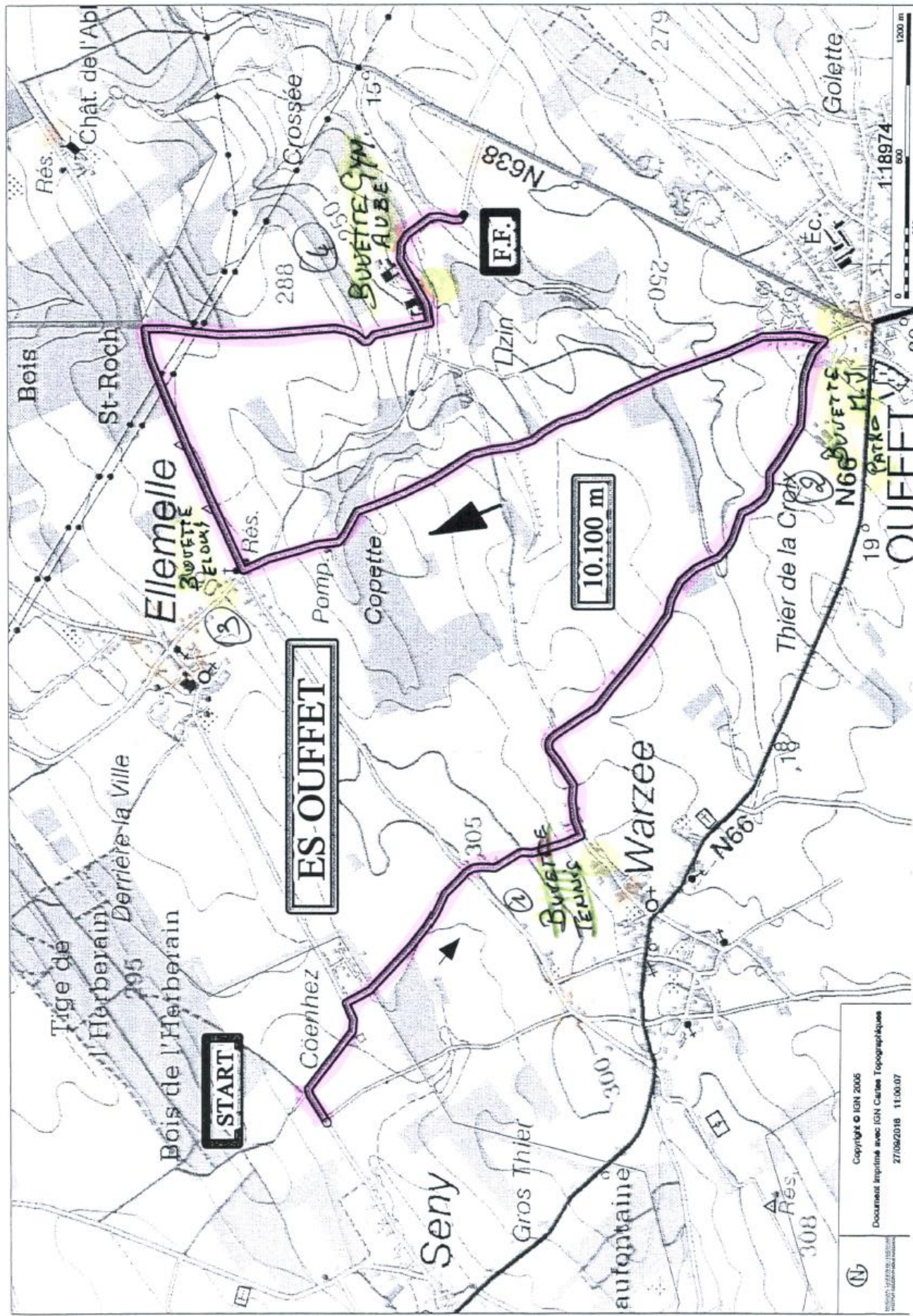
Coordinateur responsable : **Francis FROIDBISE**

Circuit.

TERMETURES
ROUTES

EMPLACEMENTS
BUVETTES

1. TEMPS
2. PATRO. + M.J.
3. FLOU.S
4. GYM L'AUBE



➤ **Formulaire de demande d'organisation d'événement**

Le règlement général de police prévoit en son article 34 que :

« Toute manifestation en plein air, organisée sur la voie publique, dans les parcs publics et autres lieux accessibles au public, est soumise à autorisation préalable et écrite du Bourgmestre.

*La demande écrite est transmise au Bourgmestre **un mois calendrier minimum** avant la date prévue pour la manifestation. Outre le motif et le but poursuivis, la requête précise, la ou les dates, l'endroit ou le parcours, les heures exactes du début et la durée approximativement la plus probable de l'utilisation de la voie publique. »*

Afin de répondre à cette prescription, les organisateurs de manifestations telles que décrites ci-dessus doivent introduire leur demande au moyen du formulaire « **Événement** » à l'attention de Madame la Bourgmestre au moins 30 jours avant la date de l'activité, en **deux exemplaires originaux**.

Ce formulaire est désormais disponible sur le site internet de la Commune : www.ouffet.be dans la rubrique « formulaires ».

➤ **Athénée Royal d'Ouffet – Fontaine à eau**

La section fondamentale vient de placer une fontaine à eau dans l'école pour offrir aux élèves un confort supplémentaire.

En effet, cette année, les classes de maternelles et primaires ont lancé leur projet commun qui portera sur l'eau dans tous ses états !

Tout au long de l'année, les élèves seront sensibilisés à l'importance de ce « trésor bleu » et surtout à son utilité dans notre quotidien.

Toutes les classes aborderont ce sujet à partir de leçons, des visites, des expositions, etc.

Dans cette optique, une fontaine d'eau a été installée et branchée à l'eau courante pour faciliter l'utilisation tant des petits que des plus grands. Elle servira de point de départ à ce fabuleux projet.

De plus, le 12 octobre, l'école a reçu « Planète Mômes » qui leur a parlé, de manière ludique et interactive, de l'eau et de tout ce qu'elle nous apporte.

Que de choses intéressantes à découvrir !



➤ **Athénée Royal d'Ouffet – Souper aux moules**

Le vendredi **18 novembre 2016**, l'Athénée Royal d'Ouffet vous invite à participer à son traditionnel souper aux moules qui se déroulera au réfectoire de l'école, Rue Mognée 21.

Réservation souhaitée pour le 14 novembre 2016 au plus tard.

Inscriptions : **Tel** : 086/366277 – **Fax** : 086/366181 - **Mail** : arouffet@skynet.be

➤ **Bibliothèque communale – Changement d'horaire**

La bibliothèque communale étend ses horaires **dès le 1^{er} octobre**.

Elle est désormais accessible :

- Lundi 14h00 à 17h00
 - Mardi 08h00 à 12h00
 - Mercredi 14h00 à 21h00
 - Vendredi 14h00 à 17h00
 - Samedi 09h00 à 12h00
-

➤ **Pharmacie de garde – Numéro d'appel national**

A la recherche d'une pharmacie de garde ou de la pharmacie la plus proche ? Vous pouvez les retrouver sur <http://www.pharmacie.be/> ou au **0903 99 000** [1,50 EUR/Min].

➤ **C.P.A.S. – Allocations de chauffage 2015**

Qui peut en bénéficier ?

- ✓ Les personnes ayant un statut BIM ;
- ✓ Les ménages dont le montant annuel des revenus imposables bruts est inférieur ou égal à 17.649,88€ majoré de 3.267,47€ par personne à charge ;
- ✓ Les personnes sous médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes.

Pour quel type de chauffage ?

- ✓ Gasoil de chauffage en vrac et à la pompe ;
- ✓ Pétrole lampant (acheté à la pompe) ;
- ✓ Gaz propane en vrac.

Quelle intervention ?

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'intervention est calculée au litre. Elle peut atteindre un montant maximum de 210€ par an et 1500 litres par famille et par an.

Pour les combustibles achetés à la pompe, l'allocation est forfaitaire et s'élève à 210€ par an. Dans ce cas, un seul ticket à la pompe suffit pour y prétendre.

Quelles démarches ?

Se rendre au CPAS dans les 60 jours de la livraison muni de votre carte d'identité, de la facture et d'une preuve de revenus. Après vérification et acceptation par le conseil de l'action sociale, le montant de la prime sera versé sur votre compte ou sur le compte du fournisseur.

Le CPAS est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
